

13 janvier 2021

*Ce compte-rendu reprend des éléments de débats, il n'est pas exhaustif car certaines informations à caractère confidentiel ne peuvent être diffusées au moment de sa parution.*

**Présents :** Gabriel ANDREI – Laurence BÉRAUD-SCHMITT – Jean-Jacques BLANCHET – Pierre COMBROUX – Gilles DUPONT – Véronique ESCULIER – Myriam GIRET - Mathieu LAFIS - Denis LE MORZADEC – Ivan LEROUX – Franck LEVASSEUR – Bruno RISPAL – Olivier THOMAS – Raphaël THOMASSIN – Alexandre TOUSSAINT – Anne VALETOUX – Bertrand VAN NEDERVELDE – Sophie VERBRUGGHE

**Excusés :** Élisabeth CAUBET – Jacques PELHÂTRE

**Invitée :** Christelle BOHOTINEANU

Le conseil prend le temps d'écouter un texte support du temps d'intériorisation.

### 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CA PRÉCÉDENT

Le conseil valide le compte-rendu du CA du 18 novembre 2021.

### 2. RENCONTRE ANNUELLE DU SYNADIC

Le groupe en charge de l'organisation de notre rencontre fait un point d'étape à quelques jours de cet événement qui prendra une forme particulière ce qui constitue un défi. Le groupe a été confronté à des difficultés quant à la mobilisation d'intervenants, mais tout est à présent calé à deux semaines de la rencontre.

177 adhérents sont inscrits à ce jour.

Il conviendra de rappeler aux adhérents qu'il faut s'inscrire au niveau national afin de pouvoir prendre part au vote (en plus de l'inscription auprès du DRA pour le temps organisé dans les différents territoires).

Il sera demandé à Philippe DELORME d'aborder entre autres, les sujets suivants :

- L'évaluation des établissements
- La préparation de la rentrée et les difficultés rencontrées. La prospective.
- La relation du SGEC avec notre OP.

Concernant l'AG statutaire, le système de vote semble pouvoir répondre à nos attentes.

Stéphane THIÉBAULT présente sa candidature pour intégrer le CA.

### 3. CLÔTURE DES COMPTES

Gilles DUPONT, trésorier de notre organisation, présente au conseil d'administration les comptes qui seront soumis au vote lors de l'AG statutaire du 27 janvier 2021.

Le CA approuve à l'unanimité :

- Le budget prévisionnel et le budget prévisionnel d'investissement,
- Les tarifs des cotisations (maintien)
- L'affectation du résultat.

Ces éléments seront donc soumis au vote lors de l'assemblée générale statutaire.

### 3. RENCONTRE AVEC LE BUREAU DES DIRECTEURS DIOCÉSAINS

Les membres du bureau rendent compte au CA de leur rencontre avec les membres du bureau des Directeurs Diocésains qui s'est tenue le 6 janvier dernier.

Pour information, le bureau est régulièrement accompagné de Benoît VANACHTER (délégué général aux services généraux au SGEC). Ce sont les articles 352 et 353 du statut qui précisent le rôle de ce bureau.

*art. 352 Le bureau des directeurs diocésains organise le travail de l'assemblée. Il assure également la représentation permanente de l'assemblée. À ce titre, il est un conseil du secrétaire général et se réunit régulièrement pour travailler avec lui. art. 353 Le règlement intérieur veille à une représentation équilibrée des territoires au sein du bureau des directeurs diocésains.*

Le bureau des DD se réunit donc régulièrement. Il représente et anime l'assemblée plénière des DD. Diverses préoccupations ont été partagées lors de cette rencontre telles que, l'échange des informations parfois contradictoires selon les différents territoires, les fonctionnements différents de nos instances (CAE notamment), la méconnaissance de notre fonctionnement de la part de certains rectorats, la difficulté face aux changements d'interlocuteurs, l'importance de convier les CE dans les rencontres avec les rectorats et le rôle essentiel des Comités Académiques de Pilotage, l'importance de distinguer visite de tutelle et évaluation des établissements, l'importance de l'auto-évaluation de l'établissement, mais aussi bien évidemment les conditions professionnelles difficiles pour les chefs d'établissement avec des situations personnelles parfois très préoccupantes. La rencontre s'est conclue par la volonté partagée d'un nouveau rendez-vous.

Bertrand VAN NEDERVELDE rappelle qu'il est essentiel que les DRA-DD envoient au président copie des courriers qu'ils adressent aux Directeurs Diocésains ou aux instances rectorales au titre de leur représentation.

Il s'ensuit un débat au sein du CA. On regrette notamment des lettres de mission parfois très floues qui permettent difficilement l'évaluation du travail et du projet.

On suggère de mener un travail à partir d'une étude comparative de plusieurs lettres de mission et sur les visites de tutelle (possibilité d'y associer des "visiteurs" d'autres régions notamment).

Une piste possible d'accompagnement du Synadic pour un regard extérieur par des pairs, ou un échange avec des collègues du national ou autre...

#### **4. ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS**

Retour sur le groupe de travail au sein duquel le Synadic est représenté par Anne VALETOUX.

Ce groupe réunit autour de Yann DIRAISON, Pierre MARSOLLIER, 2 représentants de l'URCEC, 4 représentants des DD, et des représentants des 4 Organisations professionnelles de chefs d'établissement.

La première réunion a débouché sur la proposition d'une méthode de travail : acceptation du texte tel qu'il a été écrit pour l'enseignement public avec la rédaction d'un texte chapeau qui poserait des "points de vigilance". Les chefs d'établissement ne se sont pas, in fine, reconnus dans cette méthode.

La position des DD ne semblait pas unanime non plus.

Yann DIRAISON s'est donc chargé de donner le retour de ces positions auprès de la Commission Permanente.

Le groupe de travail se réunira à nouveau le 4 février.

En Commission Permanente, sur proposition de Bertrand VAN NEDERVELDE, a été retenu le principe de créer un autre groupe de travail autour de la visite de tutelle. Cela rejoint une demande qui a émergé au sein du groupe de travail sur l'évaluation des établissements.

La question de la formation des évaluateurs n'a pas encore été abordée mais reste un point fort de vigilance de la part de tous les acteurs afin d'éviter d'éventuelles dérives dues par exemple à la méconnaissance de nos établissements.

Philippe DELORME a exprimé sa confiance en une co-construction et se dit favorable à étendre l'évaluation à tous les champs de l'établissement.

Ce point de vue n'est pas majoritairement partagé par les membres du CA.

#### **5. RÉUNION DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DE CAEC**

Depuis le mois de décembre des choses ont changé - il semble qu'il y ait eu une mauvaise compréhension des informations entre le MEN et le SGEC concernant les moyens pour la rentrée 2021.

De ce fait, le schéma est sensiblement différent de celui présenté en novembre aux secrétaires de CAEC.

Il a été demandé la confidentialité sur les chiffres en tenant compte de la validation à venir par la Commission Permanente puis de la rencontre avec le MEN. Publication possible vers le 22 janvier.

Cette consigne a été respectée par les OP de chefs d'établissement mais il est à regretter que certains CAEC aient diffusé les chiffres.

- Mouvement des DD : un certain nombre de directeurs diocésains arrêtent leur mission.

## 6. GRENELLE DE L'ÉDUCATION

Les chefs d'établissement de l'enseignement privé ont été rattachés à ce travail à la demande du SGEC.

Cependant les invitations ne nous sont pas parvenues.

Relancé par le SGEC, le MEN a invité les OP à un échange auquel Bertrand VAN NEDERVELDE et Anne VALEToux ont participé. À la suite de cette rencontre les adhérents ont été invités à faire remonter leurs contributions sur les différents thèmes de travail. Pas de retour au jour du CA.

## 7. INFORMATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

- **Réforme des "Masters"**

Elle induit que les professeurs des écoles devront avoir un Bac +6 (en comptant l'année de stage).

Concentration – Des modifications à venir.

- **Prospective**

Présentation de Pierre MARSOLLIER avec un appel à contribution des uns et des autres quant à la vision de l'avenir qu'ils peuvent avoir de l'enseignement catholique. Baisse de la démographie et de l'attractivité du primaire qui engendre une inquiétude, renforcée par la crise sanitaire et économique. Il semble que l'on soit au bout d'un modèle de répartition des moyens. L'objectif n'est pas de sortir des directives, mais de mettre en dynamique une démarche dans les territoires.

## 8. PARTENARIAT AVEC LA MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE

Bertrand VAN NEDERVELDE et Anne VALEToux ont rencontré les responsables de la MSC pour la reconduction du partenariat. La MSC met à présent en place des conventions annuelles, et non plus triennales, afin de mieux évaluer le partenariat. Une nouvelle rencontre, prévue le 15 janvier, permettra de finaliser cette convention. La mutuelle propose sa participation à la rédaction d'articles pour le bulletin et des informations à destination des adhérents. La convention prévoit aussi une participation financière de la part de la mutuelle. Un premier article pourra être publié dans la prochaine revue.

## 9. POINT SOCIAL

- Les négociations avancent mais très lentement... On note une bonne relation entre l'AEUIC et le collègue employeur. Le travail devrait être terminé pour septembre 2021 pour une application en avril 2022 (calendrier théorique).

3 sujets importants : le temps de travail, indissociable des classifications, les nouvelles mesures de représentativité qui auront lieu au printemps 2022, la convention collective des formateurs qui ne correspond pas aux réalités de terrain.

Nous restons par ailleurs en attente du DUER.

- Prévoyance des enseignants :

Le système est difficile à gérer - Il va falloir faire un appel à cotisation.

Pourquoi ne pas demander à l'État de nous rembourser ?

Le conseil se termine par le traditionnel tour de table.

Anne VALETOUX  
Secrétaire